



Promesse de location non tenue

Par **abyse**, le **28/07/2008** à **17:15**

J'ai signé une promesse de location pour un local commercial au mois de mai 2008. Ce local devait être disponible au 01/06 or, le locataire sans titre ni droit, se trouve toujours dans ce local, nous sommes le 28/07...

Le propriétaire de ce local passe par une agence, avec qui je me suis engagée. L'agence à depuis 1 semaine bloqué l'accès du local afin que le locataire ne puisse plus exercer son activité, c'est tout.

Que puis je faire?

Que fait l'agence? Puis-je de mon côté faire accélérer la procédure?

Par avance je vous remercie

Par **abyse**, le **29/07/2008** à **17:41**

HELPP